



Procès-verbal

Assemblée Sectorielle « Aviculture – Cuniculture » du 16 novembre 2022

Version provisoire

Thème : « Comment gérer au mieux l’ambiance de ses poulaillers en cas de fortes chaleurs ? »

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l’Assemblée sectorielle « Aviculture - Cuniculture » du 16 novembre 2022 - Version provisoire
Responsable de la préparation du document	Catherine Colot
Date de publication	
Validé par	
Annexe	<p>Annexe I : Liste des participants</p> <p>Annexe II : « Comment gérer au mieux l’ambiance de ses poulaillers en cas de fortes chaleurs ? » (Peter Van den Bunder, vétérinaire au cabinet Galluvet)</p> <p>Annexe III : « Validation des propositions d’actions de promotion 2023 de l’APAQ-W » (Amandine Vandeputte, responsable élevage à l’Apaq-W)</p> <p>Annexe IV : « Le suivi du Collège des Producteurs sur les points d’actualité » (C. Colot, chargée de mission aviculture-cuniculture pour le Collège des Producteurs)</p> <p>Annexe V : « Mise à jour du plan de développement de la filière avicole et cunicole » (C. Colot)</p> <p>Annexe VI : Présentation de l’interface Producteurs-Distributeurs mise en place par Collège des Producteurs (C. Joubert, Collège des Producteurs)</p>

II. Approbation de l’ordre du jour

L’ordre du jour est approuvé sans l’ajout de points complémentaires.

III. Désignation d’un président de séance

Laurent DECALUWE, représentant « Aviculture – Cuniculture » au sein du Collège des Producteurs.



IV. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 19 mai 2022, disponible sur le site internet du Collège des Producteurs ([Publications - Collège des Producteurs \(collegedesproducteurs.be\)](http://Publications-Collège_des_Producteurs(collegedesproducteurs.be))) est approuvé sans remarques.

V. « Comment gérer au mieux l'ambiance de ses poulaillers en cas de fortes chaleurs ? » (Peter Van den Bunder, vétérinaire au cabinet Galluvet)

La présentation de cet exposé est jointe en annexe.

Bref résumé

Les fortes chaleurs soulèvent des questions en termes de bien-être animal et de rendement.

Les poulets et poules éprouvent des difficultés à évacuer la chaleur. Les races sélectionnées en faveur de la croissance ont une forte production de chaleur. Le stress est davantage marqué chez les poulets de chair que chez les poules pondeuses. Un poulet qui souffre de chaleur essaie de l'évacuer par le bec tout en ouvrant les ailes.

Les animaux mâles sont surtout victimes de mortalité dans les bâtiments. Le stress thermique dans un bâtiment entraîne une diminution du temps consacré à se nourrir, une diminution des déplacements et une augmentation du temps dédié à boire et à se reposer.

Le stress thermique provoque aussi des changements physiologiques et une baisse des performances. En poules pondeuses, on remarque une diminution de la production et une moindre qualité de coquille.

* **Comment aider les poulets ?**

Entre autres :

- L'anticipation est primordiale. Il existe une application GSM (ThermoTool) qui permet d'indiquer aux éleveurs le niveau de stress thermique.
- Par une complémentation en vitamine C, électrolytes, réhydratants.
- Par une adaptation des schémas de lumière et en favorisant l'activité en période plus fraîche.
- La mise à jeûn est une solution extrême en poulets standards et nécessite une prise de contact préalable avec des personnes expertes en races.
- Il est nécessaire de purger. Les poulets vont boire une eau plus froide favorisant ainsi l'évacuation de la chaleur.
- Par une adaptation des bâtiments : la vitesse d'air est importante. En dessous de 3 semaines, un poulet va supporter la chaleur avec les ventilateurs. A partir de 3 semaines, on peut y ajouter la brume.

* **Comment aider les poules pondeuses ?**

Entre autres :

- Le plus important est la vitamine C qui aide au transport du calcium au niveau des reins et du foie pendant la période de stress thermique.
- La brume haute pression dans un bâtiment est préconisée, surtout avec 30 % de ventilation en moins, pour davantage d'efficacité. Un test au préalable est conseillé quand la température se situe aux alentours de 22° C. Il est nécessaire de contrôler le jet afin d'éviter que cela se bouche.
- Les ventilateurs sur pieds sont aussi cités.



- Par une adaptation des bâtiments statiques avec des brasseurs réglables afin d'évacuer plus vite la chaleur.

QUESTIONS – REPONSES

Les interventions sont les suivantes :

- *Question* : « En cas de fortes chaleurs, quand faut-il commencer à donner de la vitamine C ? ». *Réponse* : « Le jour même, quand la chaleur démarre. Avant cela ne sert à rien. ».
- *Question* : « En poules pondeuses, à partir de quelle température faut-il commencer à donner de la vitamine C ? ». *Réponse* : « Au-dessus de 25°C. Il y a vite une diminution de qualité des coquilles ».
- *Question* : « On met toujours en rapport la vitamine C avec le stress de chaleur. Est-ce que ça peut être utilisé l'hiver en cas de problème de coquilles ou autres ? ». *Réponse* : « Ça a un toujours un effet positif sur le transport du calcium. Ça peut être donné en cas de bronchites. Lorsqu'on a des œufs qui cassent vite, la vitamine C peut aider. »
- *Dominique Raes - Lehaire* : *Question* : « Ce qui fait parfois peur c'est lorsque la chaleur arrive subitement. ». *Réponse* : « La mortalité a toujours lieu en mai-juin. Il faut être prêt. Le ThermoTool sert à cela. ».

VI. Validation des propositions d'actions de promotion 2023 de l'APAQ-W *(Amandine Vandeputte, responsable élevage à Apaq-W)*

La présentation de cet exposé est jointe en annexe.

Bref résumé

Amandine Vandeputte expose les actions de l'Apaq-W réalisées en 2022.

Il s'agit notamment de :

En actions sectorielles :

- La reproduction de stickers « je ponds à l'abri ».
- La réalisation du livre sur le portrait d'éleveurs « De la terre à l'assiette » et l'organisation de l'exposition itinérante « De la terre à l'assiette ».
- La publication d'une cinquantaine d'articles tous canaux confondus.
- L'organisation du barbecue « Viande de chez nous réunissant journalistes, blogueurs et leur famille (20 personnes), pour sensibiliser à la viande locale.
- Dégustations en grandes surfaces (156 journées d'animation) afin de toucher un maximum de consommateurs.
- La modification de la brochure « Viande de chez nous ». Le label qualité plus est officiellement sorti mais n'a pas encore été diffusé. Une communication à ce propos suivra.
- D'un travail sur le lay-out du support sur l'œuf. L'idée est que la brochure soit en forme d'œuf.
- La proposition d'un magnet avec différents intitulés suivant l'usage fait de l'œuf « à la coque, dur ... » avec le timing adéquat de la préparation à apposer sur un frigo.
- L'organisation d'un concours pour le foie gras dans le cadre de la Saint Valentin. Un panier surprise avec différents produits « canard » a été envoyé à 10 gagnants.



En actions transversales :

- « Je cuisine local » : sur cette plateforme figure des articles, on y voit des producteurs et influenceurs, des recettes.
- Une action va être menée durant les fêtes de fin d'année : édition spéciale de l'émission « Un gars un chef » proposant des recettes festives avec notamment du foie gras.

Pour 2023, les propositions sont :

Avant tout, précision est faite que les consommateurs forment le public cible. Pour les atteindre, cela peut se faire au travers des bouchers, des écoles, des producteurs, des coopératives, de la presse et des réseaux sociaux. Les actions sectorielles dont « Viande de chez nous » peuvent aussi les toucher. Les actions transversales forment un support supplémentaire pour mettre en avant la consommation de produits locaux.

En actions sectorielles, les points suivants sont proposés :

- Réaliser une brochure sur le poulet. L'idée est de rassembler des messages clés et des recettes et de faire connaître ce qui existe chez nous.
- Foie gras : proposition de faire un concours via les quotidiens et promu par les réseaux des ambassadeurs.
- L'idée d'ateliers visant à utiliser des produits consommables à des fins esthétiques est suspendue compte tenu du contexte actuel.
- Ecoles : les enseignants sont demandeurs de supports qui expliquent « l'œuf à la poule ».
- Campagne de sensibilisation sur l'origine visant à susciter la curiosité des consommateurs et qui devrait être soutenue davantage pour une diffusion via télévision/radio.
- Le calendrier des éleveurs pour promouvoir l'image des producteurs en même temps que des produits.
- La réalisation de micros-trottoirs auprès des enfants afin de leur livrer une information éducative.
- Horeca et écoles hôtelières : besoin d'un contact avec le terrain, il est important de les informer et les sensibiliser car ce seront les futurs restaurateurs. L'horeca a un intérêt à soutenir l'économie locale.
- Dégustations en GMS.
- La charte pour les bouchers : l'idée est de leur demander de s'engager à proposer de la viande locale et de leur fournir du matériel de promotion.
- Actions presse visant à parler des tendances de consommation.

En actions transversales, les points suivants sont proposés :

- Plateforme « Je cuisine local », avec des informations qualitatives à destination du consommateur.
- Les différentes actions comme « business club », salon Horecatel, journées de dégustation orientées « produits locaux », le réseau « Table de terroir ».
- Sensibilisation aux produits locaux dans les cantines avec « Manger demain ».



- Campagne « Viande de chez nous » : pour rassembler les secteurs viandoux et promouvoir la diversité auprès du consommateur.
- La promotion de l'utilisation d'écochèques en ferme.
- Les journées fermes ouvertes : une demande est envoyée chaque année aux producteurs pour leur proposer d'y participer.
- La semaine bio.

Amandine Vandeputte indique que ce sont des propositions de pistes mais qui ont déjà fait l'objet d'un premier avis par le Collège. Catherine Colot explique que le Collège des Producteurs remet un avis chaque année sur les actions de l'Apaq-W prévues pour l'année suivante. Les avis des producteurs sont donc sollicités lors de la présente assemblée. Un deuxième avis du Collège sera remis après la présentation finale qui aura lieu le 25 novembre.

Discussion

- Un participant : *« Je suis interpellé par le fait de vouloir inciter le consommateur à s'informer de l'origine belge d'un produit. Or un poulet juste transformé en Belgique peut se voir apposer la mention BE. Je ne m'y retrouve pas moi-même, ça doit être dur pour le consommateur »*. Réponse de l'Apaq-W : *« On doit amener le consommateur à s'intéresser à l'origine d'un produit et l'inciter à rechercher cette information. La communication est liée à la qualité, à l'origine locale et a pour objectif d'orienter le consommateur vers les produits locaux. L'Apaq-W a été interpellée par la Commission européenne au sujet d'une mention trop claire de l'origine des produits. La communication sur l'origine doit être subtile. Il faut aussi une collaboration étroite avec les GMS afin qu'elles mettent en évidence l'origine locale des produits. »*. Catherine Colot : *« En ce qui concerne la viande de poulet, l'étiquetage doit mentionner le pays d'élevage et celui de l'abattage. »*. Un participant : *« Une publicité pour l'eau mentionnait le nombre de Km parcourus. C'est peut-être une façon d'aborder les choses. Si on fait la même chose pour les viandes, c'est une manière de montrer l'origine locale. Des petits panneaux pourraient être réalisés qui indiqueraient la proximité en termes de kilomètres. »*. Apaq-W : *« On arrivera peut-être à faire accepter ce genre de label auprès de la Commission européenne. Selon ce raisonnement, le produit pourrait même provenir d'un pays limitrophe. La Commission européenne, dans cette optique, avait demandé à ce que la base de données des producteurs « Je cuisine local » soit ouverte aux pays frontaliers. »*
- Participant : *« Le syndicat des labels rouge français organise en Belgique des formations pour les acheteurs de grandes surfaces. »*. Réponse de l'Apaq-W : *« C'est un cahier des charges de qualité. C'est l'INAO qui en est propriétaire. Il y a une place pour la différenciation en Wallonie. Le label rouge est très intéressant en termes de développement et de marketing. »*
- Vincent Pautré : *« Je travaille au Collège des Producteurs sur le plan de développement bio. On a mentionné une action pour promouvoir l'œuf bio au sein de l'artisanat. Il s'agirait de mettre en avant l'utilisation des œufs bruts. Le fait de casser un œuf entre dans beaucoup de recettes. Ce n'est pas pour promouvoir forcément l'œuf local mais l'œuf en quantité. Une communication portée sur le fait de*



casser un œuf sur les réseaux sociaux rappelle que l'œuf est utilisé dans beaucoup de préparations et constitue une invitation au « fait maison ». » Réponse de l'Apaq-W : « Cela pourrait être un levier. ».

- Vincent Pautré : *« Dans le cadre du plan bio, j'ai appelé une quinzaine de bouchers. Ils avaient principalement de la viande wallonne. Ils avaient des idées reçues quant à la diversité en Wallonie. Ils ne semblent pas avoir connaissance de la diversité des races et des élevages disponibles. ».* Participant : *« Il y a une méconnaissance de la volaille chez les bouchers en général ».* Réponse de l'Apaq-W : *« L'année passée, nous avons assisté aux ateliers des bouchers par province. Ce serait l'occasion de les informer. On pourrait prévoir cela l'année prochaine. »*
- Participant : *« C'est important de communiquer dans les écoles aussi, les enfants sont les futurs consommateurs. ».* Réponse de l'Apaq-W : *« Nous devons être stratégiques. L'idée n'est pas d'arriver pour faire le contraire de Gaia. Nous faisons des études auprès des enseignants pour savoir ce qu'il serait intéressant de créer à destination des élèves. Des cahiers pédagogiques ont été établis pour chaque secteur. On pourrait imaginer d'insérer dans ceux-ci un feuillet sur le bien-être animal. Il ne faut pas tout imprimer, le format digital est disponible pour les enseignants. ».*

VII. Le suivi du Collège des Producteurs sur les points d'actualité

(C. Colot, chargée de mission aviculture-cuniculture pour le Collège des Producteurs)

La présentation de cet exposé est jointe en annexe.

Bref résumé

* **Situation grippe aviaire et mesures AFSCA:** Depuis 21 septembre, 13 cas ont été identifiés en majorité en Flandre, dont 8 cas chez les professionnels. La pression de l'avifaune est très importante, avec un maintien du virus cet été. La vigilance par rapport aux mesures de biosécurité s'impose. L'acte délégué européen a été approuvé au niveau de la vaccination. La stratégie vaccinale s'oriente vers une utilisation ciblée et encadrée avec pour objectif de bloquer la circulation du virus. L'homologation du vaccin nécessitera du temps.

* **Cri d'alarme des éleveurs de poules pondeuses biologiques :** Même si l'aide exceptionnelle Ukraine a été presque indispensable, la situation n'est pas optimale actuellement avec un prix de l'œuf insuffisamment valorisé et qui ne permet pas de couvrir les charges. Des risques de faillite et de rupture de stock en œufs bio ont été mentionnés.

Catherine Colot interroge l'assemblée sur ce qui pourrait être mis en place pour soulager les éleveurs.

Discussion

- Laurent Decaluwe explique craindre une poursuite de la hausse du prix de l'aliment surtout que l'on est encore sous le régime de dérogation en bio. Une perte dans l'élevage est aussi à déplorer car la production va diminuer. La valorisation des poules sera moins bonne. Une perte en qualité et en quantité d'œufs est redoutée. Il explique que cette situation pourrait provoquer des faillites en bio. Une solution pourrait consister à solliciter une nouvelle aide auprès du ministre. Une autre solution pour certains éleveurs serait de faire des poules au sol pour diminuer la production d'œufs bio.



Cependant, alterner dans un poulailler bio des poules pondeuses au sol n'est pas autorisé car l'unité de production doit être bio. En Flandre, c'est autorisé sous certaines conditions. Aux Pays-Bas, un lot au sol est permis.

- Dominique Raes - Lehaire explique avoir vu ces dernières semaines des œufs de poules plein air vendus en tant qu'œufs au sol. Un participant a vu des œufs wallons plein air qui sont conditionnés en Flandre et vendus dans nos magasins avec un packaging wallon.
- Un participant demande pourquoi l'œuf bio n'est pas mieux prôné et s'interroge sur un problème d'organisation de la filière. Pourquoi en effet le label rouge se vend aussi bien en France ? N'est-ce pas en raison d'un problème d'organisation du secteur des œufs bio ? Dominique Raes - Lehaire réagit en expliquant que les œufs au sol et plein air sont valorisés via le Kruishoutem, ce qui n'est pas le cas du bio. L'œuf bio n'a jamais été coté. Cette possibilité pourrait être envisagée. Catherine Colot suggère l'idée de fédérer les éleveurs afin d'avoir plus de poids face aux marchands d'œufs et distributeurs.
- Daniel Collienne observe qu'il y a moins de mise en place de poules pondeuses bio. Un participant alerte que les rayons des œufs biologiques vont être vides rapidement dans les magasins. La perte générée par les œufs conventionnels sera difficile à compenser pour les grandes surfaces, ajoute un participant.
- Un participant informe que les grandes surfaces réalisent une perte sur les œufs au sol, étant donné la flambée des prix du marché des œufs conventionnels (pénurie d'œufs au niveau européen et même mondial). Ce sont les œufs Bio et plein air qui compensent la perte de marge des magasins.
- Un participant rappelle que ce sont les marchands d'œufs qui donnent les prix aux grandes surfaces. La force se situe davantage du côté du grossiste que du côté du producteur. Il propose la création d'une fédération de producteurs, œufs bio, sol et plein air confondus, pour renforcer leur pouvoir, comme cela a été repris dans le plan de développement bio. Cette proposition, soutenue par l'assemblée, sera relayée par le Collège des Producteurs.

* **Bilan de l'aide exceptionnelle en Ukraine:** L'aide a été très appréciée. Cependant, des éleveurs qui auraient dû entrer dans les conditions pour en bénéficier ont rencontré des problèmes.

Témoignage d'un producteur : « J'ai reçu mon permis fin de l'année passée. J'ai commencé ma construction début de cette année. La guerre est arrivée et a engendré un surplus au niveau du prix des travaux (hausse des matériaux). Je n'ai pas eu de courrier concernant cette aide. Mon père étant dans le secteur, j'étais au courant de cette aide que j'ai sollicitée. Comme je n'avais pas de production l'année passée, je n'ai pas droit à l'aide et pourtant j'en avais besoin pour terminer mes travaux et avoir un fonds de roulement. J'ai introduit un recours mais qui n'a pas abouti. Cette aide ne concerne pas que l'aliment mais tous les produits qui ont augmenté à cause de l'aide en Ukraine. J'estimais y avoir droit. Il y a une aide qui existe qui est l'aide a minima. Je ne suis pas le seul dans ce cas, à ma connaissance nous sommes 5 au sein du secteur poulet de chair bio. Je propose par vos canaux, de proposer cette aide a minima qui est une aide différente. »

Discussion

Thomas Demonty : « ce sont les aides de minimis et c'est dangereux aussi car il y a un montant maximum sur trois ans à ne pas dépasser et ce n'est pas un montant élevé. Des aides de la politique agricole et des aides à l'investissement rentrent dans les aides de minimis. ».



Dominique Raes – Lehaire: « *il faut faire une liste des personnes concernées et relever les raisons du refus d'octroi d'aide. Un producteur a été débouté, il ne savait pas qu'il lui manquait un papier pour être en ordre au niveau des effluents d'élevage. Il ne savait pas, quand il a construit, qu'il fallait demander cette autorisation. Il faudrait faire une check-list de tout ce qui doit être fait comme démarches lors de l'installation* ». Thomas Demonty : « *Cette page existe sur le site du ministère de l'agriculture. Il y aura un article dans le Pleinchamp prochainement à ce sujet. Pour ce qui est de la liste regroupant les différents problèmes, c'est difficile de pouvoir faire quelque chose de commun. C'est important de faire remonter les problèmes à l'administration.* ».

* **Révision en cours de la directive sur les émissions industrielles (présentation par la FWA):** la directive, en application depuis 2010, a pour but de réduire les émissions industrielles, dont celles de l'agriculture industrielle. Deux secteurs sont ciblés : les porcs et les volailles (à partir de 40.000 volailles, soit une cinquantaine d'exploitations en Wallonie). La directive oblige à réaliser un rapport de base à l'installation qui reprend une série d'études de sol et d'impact sur le voisinage. Il existe une obligation annuelle de reportage de toutes les émissions de l'exploitation et une obligation de mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles.

En avril 2022, la cellule environnement de la Commission européenne a soumis une proposition de modification de la législation, dans le sens d'une réduction du seuil à 150 UGB pour l'application de la directive. Toutes les exploitations au-dessus de 10.700 volailles seraient donc soumises aux dispositions et il s'agirait donc d'un grand nombre d'exploitations.

La majorité des pays s'opposent à cette modification. Les comités environnement et agricole du Parlement européen se sont positionnés. Le comité agriculture a demandé à ce qu'il n'y ait pas de modifications apportées à la directive actuelle. Le comité environnement demande un seuil de 300 UGB, ce qui équivaut à 20.000 volailles. Les négociations doivent avoir lieu au sein du Parlement européen.

D'autres modifications sont aussi envisagées comme un accès facilité à l'information pour le public, l'accessibilité sur internet les demandes de permis, le renversement de la charge de la preuve en cas de litige. Il est prévu d'y inclure le secteur bovin. Il reste encore 9 mois de travail pour que les travaux relatifs à cette directive aboutissent.

* **Projet de nouveau règlement européen sur le bien-être animal :** en cours de constitution. Ce règlement est prévu pour 2024.

Les propositions sont :

- Interdiction de l'élimination des poussins mâles. L'ERPA est en faveur d'une dérogation pour les petits couvoirs car l'investissement est lourd ainsi que pour les pondeuses non ovosexables.
- Directive du bien-être animal du poulet standard : les volailles alternatives seraient intégrées. Si c'est le cas, L'ERPA est favorable à l'instauration de deux parties, afin de prendre en compte les spécificités des volailles alternatives.
- Interdiction de l'électronarcose par bain d'eau, fort utilisées dans les petits abattoirs. L'ERPA demande une dérogation pour les petits abattoirs. Il faut compter au minimum 2.000.000 € pour un tunnel au gaz.



- Le débecquage sera interdit. L'ERPA est en faveur du maintien de l'épointage des animaux à moins de 3 jours par infrarouge.
- La fin des cages en productions animales. La définition de « cage » est encore à établir. L'ERPA demande une dérogation pour les reproducteurs et la sélection (pas d'alternatives pour le moment).
- Le projet d'un étiquetage bien-être animal : il serait facultatif, sans certitude cependant. Il est cependant nécessaire d'avoir des mentions claires et de prévoir au minimum 4 niveaux en poulets (1. Fermier et Bio, 2. Sortant à l'extérieur, 3. Élevé à l'intérieur-système extensif, 4. Élevé à l'intérieur-système intensif).

Discussion :

Catherine Colot explique que l'Allemagne envoie les poussins mâles se faire engraisser en Pologne, car les techniques actuelles de sexage in ovo ne peuvent descendre en-dessous de 9 jours d'âge de l'embryon. Etant donné l'incertitude sur le fait que dès 7 jours, des connexions nerveuses seraient déjà installées, avec derrière cela la notion de souffrance, fait que l'Allemagne n'accepte pas cette technique et que les poussins mâles doivent être élevés. Dominique Raes – Lehaire relate avoir participé à un groupe de travail où chacun s'accordait sur le fait de ne pas engraisser les mâles. Participant : « *les poussins mâles sont des sous-produits qui sont vendus et qui participent à l'économie. Ils sont aussi nécessaires pour l'alimentation des parcs animaliers. Il faudra alors trouver une solution pour leur matière première.* »

* **Révision en cours des règlements portant sur les normes de commercialisation en volailles de chair et œufs:** les actes délégués d'exécution devraient être définitifs et publiés l'année prochaine. A présent, ce sont les différents Etats membres qui sont consultés au niveau des représentations permanentes.

Les évolutions sont :

- Maintenir les règles actuelles en matière de modes d'élevage (chair et œufs): ok en œufs mais pas en chair (suppression).
- Demande de doubler les densités au démarrage/4 sem.
- Marquage obligatoire des œufs à la ferme ou au premier centre d'emballage si autorisation de l'état membre.
- Suppression de la durée des 16 semaines pour le maintien du code 1.
- Autorisation des panneaux solaires sur les parcours de pondeuses (c'est déjà le cas en chair) mais % maximum de la surface à définir.
- Date de mise en vente des œufs autorisée jusque 28 jours et plus jusque 21 jours.
- Pâturage à autoriser par les états membres = supprimé.

VIII. Mise à jour du plan de développement de la filière avicole et cunicole *(C. Colot, chargée de mission aviculture-cuniculture pour le Collège des Producteurs)*

La présentation de cet exposé est jointe en annexe.



Chaque secteur d'activité agricole au sein du Collège des Producteurs est chargé d'actualiser le plan de développement validé en 2018 par le précédent Ministre de l'Agriculture. Ce travail d'actualisation réalisé avec la commission aviculture cuniculture dure depuis un an et sera finalisé fin de ce mois. Il sera ensuite remis au Cabinet du Ministre de l'Agriculture et soumis à des amendements.

Ce plan est utile car il donne une image du secteur avicole par espèce, mode de production. Il permet aux personnes extérieures à un secteur de mieux connaître les spécificités de la filière. Le plan comporte des orientations claires et des lignes directrices sur lesquelles peut s'appuyer le pouvoir politique. Ce document est consulté par les autorités.

En raison de la guerre en Ukraine, il est spécifié que ce plan est provisoire car l'avenir est incertain.

IX. Présentation de l'interface Producteurs-Distributeurs mise en place par Collège des Producteurs

C. Joubert (Collège des Producteurs)

La présentation de cet exposé est jointe en annexe.

Bref résumé

L'interface a été mise en place en mai 2022 dans le cadre du plan de relance de la Wallonie. Le Collège des Producteurs en est le pilote et collabore dans ce cadre avec l'Apaq-W, l'Interprofession Fruits et Légumes de Wallonie (IFEL-W) et MABIO. L'objectif poursuivi est d'augmenter la part de produits locaux dans tous les segments de distribution.

Plusieurs groupes d'actions sont prévus :

- La commercialisation : beaucoup de travail avec les magasins franchisés. Ceux-ci ont manifesté un intérêt pour distribuer des produits locaux. Contrairement aux GMS, ils disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour intégrer des produits locaux. Un catalogue de produits locaux a été constitué. La facilitation des démarches administratives et l'achat de code-barres pour faciliter le passage de certains produits à la caisse sont également mentionnés.
- La logistique. Elle constitue un frein important pour la diffusion des produits locaux. Elle représente un surcoût évalué à 30% pour un producteur en distribution en circuit court par rapport à un circuit plus long. Un travail est effectué sur la mise en réseau de transporteurs professionnels, la mise en réseau et le catalogue groupé.
- La communication promotion produits : un travail sur le packaging et des stops rayons permettant d'alerter en rayon sur la présence de produits locaux est réalisé.

La cellule se tient à l'écoute des besoins des producteurs.

X. Divers

Pas de points en divers.



Annexe I : Liste des présences

Liste des présences Assemblée Sectorielle aviculture cuniculture 16 novembre 2022			
	NOM	Prénom	Organisme
1	ANDRE	Thierry	
2	BASTIN	Christophe	Producteur
3	BAUDOIN	Simon	Baudoin- Ramelot , producteur
4	BECKERS	Arnaud	Ass schillings Jean Claude et Gaëlle, producteur
5	COLLIENNE	Daniel	Représentant Collège des Producteurs, producteur
6	COLOT	Catherine	Collège des Producteurs
7	CUISINIER	François	Couvoir Oeuf d'Or, producteur
8	DE WOUTERS	Stany	Ferme de Grange, producteur
9	DECALUWE	Laurent	Ferme des longs-près/ Représentant Collège des Producteurs, producteur
10	DEMONTY	Thomas	FWA
11	DESMET	Florence	SPW Agriculture Direction R&D
12	DRAUX	Michel	Ferme de la haute Fesche, producteur
13	FAGNANT	Jean-Marie	Producteur
14	HOUSEN	Claire	Apaq-W
15	JACQUET	Michel	Elevéo
16	JOUBERT	Camille	Collège des Producteurs
17	KELLER	Benoit	Ferme des petelles, producteur
18	LACASSE	François	Ferme lacasse monfort, producteur
19	LEHAIRE	Dominique	Représentante Collège des Producteurs, productrice
20	LEKEUMO	ELOGE URBAIN	SPWARNE
21	LINOTTE	Louis	S.C.A.R.
22	LUST	Vincent	Producteur
23	MARLIER	Jean	Producteur
24	MATTART	Philippe	Apaq-W
25	MOUREAUX	Jean-Michel	Reudink / ForFarmers
26	NICOLAS	Thierry	la haie aux renards sprl
27	NOEL	Jean François	ForFamers
28	PADUART	Jean-François	SPW ARNE DPA - Direction de Namur-Luxembourg
29	PAUTRE	Vincent	Collège des Producteurs
30	PIEDBOEUF	Simon	Producteur
31	ROOSENS	Valérie	Société agricole de la Flaminette, productrice
32	SCHMIT	Thomas	Collège des Producteurs



33	TARGE	Yolin	Représentant Collège des Producteurs, producteur
34	THIBAUT	Steve	Galluvet
35	VAN DEN BUNDER	Peter	ORATEUR
36	VAN KESTEREN	Daniel	Couvoir Avibel
37	VANDEPUTTE	Amandine	APAQW
38	WIBAUT	Kurt	Ferme du moulin de Caumont, producteur

Annexe II : « Comment gérer au mieux l’ambiance de ses poulaillers en cas de fortes chaleurs ? »
(Peter Van den Bunder, vétérinaire au cabinet Galluvet)

Annexe III : « Validation des propositions d’actions de promotion 2023 de l’APAQ-W » (Amandine Vandeputte, responsable élevage à ApaQ-W)

Annexe IV : « Le suivi du Collège des Producteurs sur les points d’actualité » (C. Colot, chargée de mission aviculture-cuniculture pour le Collège des Producteurs)

Annexe V : « Mise à jour du plan de développement de la filière avicole et cunicole » (C. Colot)

Annexe VI : « Présentation de l’interface Producteurs-Distributeurs mise en place par Collège des Producteurs » (C. Joubert, Collège des Producteurs)